

Département de la Charente

VARS RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

5.4 - RÉGLEMENT PIÈCES GRAPHIQUES PARTIE OUEST



Vo pour être arrêté le 20 juin 2014

Mise en révision du POS	Arrêt du projet de PLU	Approbation
27 mars 2009	24 mai 2013	20 juin 2014

Echelle 1/5 000

Liste des éléments de patrimoine

1	Pigeonnier, bâti en pierre, toiture 4 pans - Peuses (2R-528)	15	Chaume atortée, La Rivière (2D-14)
2	Fontaine - Foncon (YB-168)	16	Puits - La Rivière (2D)
3	Fontaine - Rouhéac (L-775)	17	Fontaine - Langane (2D-14)
4	Alignement de platanes sur la RD11 (sauf les 7 premiers)	18	Fontaine - Vallat (B-473)
5	Actes remarquables, route de Marsac - Hénes, érabes (B-1381)	19	Fontaine - Couzadeau (B-585)
6	Actes remarquables, à côté du SAEP - Héne (2D-273)	20	Maison en ardoise - Bellevue (2S-57)
7	Lavoir - La Bourg, route du lavoir (B)	21	Puits - Méselin (2S-40)
8	Actes remarquables, près du lavoir - maronnier (B-32)	22	Puits, bassin et hâie en bois - Laprade (G-254)
9	Eglise, presbytère, château de l'époque d'Angoulême, cèdre (B-5)	23	2 Portails - Laprade (G-254)
10	Pont en pierres sur le R, route de Rouhéac - Chenevère du Ransoul (B-218)	24	Fontaine - Peuseac (F-465)
11	Puits - Chez Grand (F-349)	25	Chemin Napoléonien - Champs du puits (G-139,738,740,136,138,134,133,648,618,130)
12	Bâtiment du SAEP de Champniers (2D-349)	26	Maison, toiture 4 pans en ardoise - Couzier (2D-116)
13	Ancienne bascule communale, à la cantine (B-1206)	27	Bascule - Couzier (2D-120)
14	Actes remarquables - Rousignol - 3 noyers (B-1097,1098)	28	Puits couvert - Couzier (2D-112)
		29	Puits - Chez Rousseau (2R-102)
		30	Portail - Pinouret (YE-152)



Liste des emplacements réservés

1	Commune	Création d'un accès à la zone de la Petite Duché
2	Commune	Création d'un accès au Pont du Roy
3	Commune	Création d'une voie d'accès à la zone du Champ de Foire
4	Commune	Aménagement et sécurisation de l'entrée du hameau de Rouhéac
5	Commune	Réalisation d'un espace vert public dans la zone des Plantés
6	Commune	Extension du site de sports et loisirs de Tourville
7	Commune	Plaquette de retournement pompier

LEGENDE

ZONES URBAINES
U : Zones urbanisées différenciées en sous secteurs selon la densité, le type ou l'organisation de l'habitat et de la vocation de la zone (habitat, activités).
UB : Secteur correspondant au bourg et ses autres anciens hameaux à vocation mixte.
UBA : Secteur correspondant aux secteurs d'extension pavillonnaire du bourg et des hameaux, à vocation mixte.
UY : Zone à vocation d'activités commerciales, artisanales, de bureaux, industrielles et d'entrepôts.

ZONES À URBANISER
AU : Zones à enjeu d'orientation d'aménagement et de programmation (AU).
1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme, à vocation mixte.
1AUA : Secteur recouvrant des terrains à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation d'activités économiques, à court ou moyen terme.
2AU : Zone recouvrant des terrains à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation par modification du PLU.

ZONES AGRICOLES
A : Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A.
AA : Secteur bâti non agricole où l'évolution du bâti existant est permise.
AsteP : Secteur bâti non agricole dédié aux Equipements d'intérêt collectif (station d'épuration).

ZONES NATURELLES
N : Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou biologique, soit de l'intérêt d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
Np : Secteur de protection de la zone Natura 2000 de la Charente.
Nn : Secteur bâti où l'évolution du bâti existant est permise.
Nni : Secteur où l'évolution des équipements d'intérêt collectif sont permis.

Emplacements réservés (art. L133-1-4 de la loi n° 2003-703 du 30 septembre 2003)
Espaces Boisés Classés (art. L133-1-4 de la loi n° 2003-703 du 30 septembre 2003)
Changement de destination de bûches de caractère en zone agricole (autorisation de travaux L133-1-4 de la loi n° 2003-703 du 30 septembre 2003)
Eléments de patrimoine (art. L133-1-4 de la loi n° 2003-703 du 30 septembre 2003)

Plan de Prévention des Risques d'inondation art. L133-1-4 de la loi n° 2003-703 du 30 septembre 2003
Zone inondable : levé topographique complémentaire au PPRR art. L133-1-4 de la loi n° 2003-703 du 30 septembre 2003
Tous les travaux ou travaux de maintenance sur un PPRR art. L133-1-4 de la loi n° 2003-703 du 30 septembre 2003

